

## Opinion de l'expert-comptable

---

- ▶ Lors de nos échanges avec la direction, nous avons été parfois surpris par les réponses apportées. Ainsi, pour justifier le niveau de rémunération de Mr SIHOU, une comparaison a été faite par la présidente de l'association avec les dirigeants de SPL (Société Publique Locale). Cette comparaison interpelle, car justement une SPL a un objectif de rentabilité, contrairement à une association à but non lucratif comme SOLIHA. Nous avons démontré dans notre rapport que sa rémunération n'était pas cohérente avec la rémunération pratiquée dans ce secteur.
- ▶ M SIHOU a une responsabilité importante dans la situation économique financière et sociale de l'association et aurait dû se retirer à notre sens, car particulièrement dans une association la confiance des salariés est nécessaire.
- ▶ Cette confiance a été perdue en moins en partie à la suite des décisions de gestion discutables et évoquées tout au long du rapport, conduisant l'association SOLIHA Réunion à la grève, largement relayée dans les médias.